

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le douzième jour de janvier de l'an deux mille vingt-six à compter de dix-neuf heures et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire :	Gérard Bruneau
Madame et Messieurs les conseillers :	Sophie Gagnon
	Stéphane Gagnon
	David Massicotte
	Mario Massicotte
	Yannick Marchand
	Michel Beaumier

Tous formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Stéphane Laroche directeur-général et greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-01-01

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Réflexion

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux : 8 décembre, 15 décembre et 18 décembre 2025
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Résolution pour autoriser le paiement des dépenses incompressibles
6. Cotisations annuelles 2026 à l'ADMQ
7. Adhésion 2026 à la COMBEQ - 436,91 \$
8. Renouvellement de l'assurance avec la FQM - 79 856,67 \$
9. Contrat d'entretien du logiciel informatique FQM Services - 9 985,58 \$
10. Demande d'aide financière de la Société d'histoire de Saint-Maurice
11. Versement 2026 à la bibliothèque municipale
12. Demande d'appui à la CPTAQ - Dossier Steven Toupin
13. Résolution au ministère des Transports pour l'exemption du dépôt de garantie pour les travaux qui n'excèdent pas 10 000 \$
14. Résolution pour adhérer à l'option de Télémédecine du régime d'assurance collective de la FQM
15. Registre public des déclarations faites par les membres du conseil en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie
16. Soumission pour l'achat d'une boîte de camion de la compagnie Fibrobec inc.
17. Soumission pour l'achat d'une gratte extensible-réversible de la Compagnie Grattex

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2026-01-02

Il est proposé par monsieur le conseiller David Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 8 décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 décembre 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2026-01-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 15 décembre 2025 soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2026-01-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 18 décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption des chèques et des achats

2026-01-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le greffier-trésorier soit autorisée à effectuer le paiement des dépenses suivantes et avise les membres du conseil qu'il a les crédits disponibles pour payer lesdites dépenses jusqu'à un montant : 250 085,39 \$:

Liste des comptes à payer :	103 954,53 \$
Liste des salaires :	64 448,56 \$
Liste des comptes payés :	81 682,30 \$

Les listes sont annexées au procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Questions de l'assemblée

Aucune question

Résolution pour autoriser le paiement des dépenses incompressibles

2026-01-06

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller David Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget. Aux fins du présent règlement, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la Municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses

aux fins du fonctionnement de la Municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment:

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la Municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- d) Toutes sommes dues par la Municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la Municipalité;
- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la Municipalité».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Cotisation annuelle 2026 à l'ADMQ

2026-01-07

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des cotisation annuelle 2026 au montant de 588,67 \$ et l'assurance responsabilité à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adhésion 2026 à la COMBEQ - 436,91 \$

2026-01-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 436,91\$ taxes incluses à la COMBEQ pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2026 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Renouvellement de l'assurance avec la FMQ - 79 856,67 \$

2026-01-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 79 856,67 \$ taxes incluses à la FMQ pour le renouvellement d'assurance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Contrat d'entretien du logiciel informatique FQM Services - 9 985,58 \$

2026-01-10

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 9 985,58 \$ taxes incluses pour le contrat d'entretien du logiciel informatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande d'aide financière de la Société d'histoire de Saint-Maurice

2026-01-11

Il est proposé par monsieur le conseiller David Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'aide financière au montant de 1 500 \$ de la Société d'histoire de Saint-Maurice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Versement 2026 à la bibliothèque municipale

2026-01-12

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QU'un montant de 2 300 \$ soit versé à la bibliothèque de Saint-Maurice concernant l'achat de volumes et de la papeterie;

QUE les factures soient remises à la fin de l'année par la responsable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande d'appui à la CPTAQ - Dossier Steven Toupin

CONSIDÉRANT QUE le demandeur monsieur Steven Toupin après plusieurs mois de recherches pour trouver un site en zone commerciale pour son entreprise c'est avéré infructueuses;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur opère sa propre entreprise et est le seul à y travailler;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demandé se fera à l'intérieur des limites du lot sans en étendre son utilisation au-delà de ces limites actuelles;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de réparations d'équipements agricoles et forestiers est un service offert aux producteurs agricoles et forestiers de la région;

En conséquence :

2026-01-13

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal appui la demande no 452995 de monsieur Steven Toupin auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution au ministère des Transports pour l'exemption du dépôt de garantie pour les travaux qui n'excèdent pas 10 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maurice peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maurice doit obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention avant d'effectuer chacun de ces travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maurice doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux et ce, chaque fois qu'une permission de voirie ou un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports;

En conséquence :

2026-01-14

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller David Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Maurice demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ou du permis d'intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour adhérer à l'option de Télémédecine du régime d'assurance collective de la FQM

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} juin 2022 la municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est le Preneur auprès de Desjardins Assurance (ci-après désigné : « le Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE les garanties d'assurances choisies par la municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice désire ajouter les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective;

En conséquence :

2026-01-15

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice en ajoutant l'option suivante au 1^{er} janvier 2026 :

- Télémédecine (ajout à l'assurance maladie).

QUE madame Véronique Magny secrétaire-administrative, soit autorisée à signer, pour le compte de la municipalité de Saint-Maurice;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Registre public des déclarations faites par les membres du conseil en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie

Le greffier-trésorier dépose le registre public des déclarations faites par les membres du conseil en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie.

Soumission pour l'achat d'une boîte de camion de la compagnie Fibrobec inc.

2026-01-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la Compagnie Fibrobec inc. au montant de 17 667,80 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une boîte de camion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumission pour l'achat d'une gratte extensible-réversible de la compagnie Grattex

2026-01-17

Il est proposé par monsieur le conseiller David Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Grattex au montant de 14 420,00 \$ plus les taxes applicables pour une gratte extensible-réversible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Information et correspondance

1. Lettre de remerciements de Centraide Mauricie.

Levée de l'assemblée

2026-01-18

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité :

QUE ladite séance soit close.

La signature apposée au bas du procès-verbal vaut pour chacune des résolutions.

Gérard Bruneau, maire

Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier